

Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'établissement en Belgique par cette organisation d'un bureau de liaison auprès des institutions de l'Union européenne, avec Annexe, faits à Paris le 3 juillet 2013, n° [2954](#)

Le projet de loi d'assentiment a pour objet de permettre la ratification de l'Accord entre la Belgique et l'UNESCO sur l'établissement Belgique par cette organisation d'un bureau de liaison auprès des institutions de l'UE.

En 2010, l'UNESCO informait les autorités belges de son intention d'ouvrir un Bureau de Liaison à Bruxelles auprès des Institutions européennes. Ce Bureau serait chargé de promouvoir et renforcer la coopération avec l'Union européenne et ses différentes institutions, en particulier la Commission européenne et le Parlement européen, dans les domaines de compétence de l'Organisation.

L'UNESCO étant une organisation spécialisée des Nations unies, le statut en Belgique de son Bureau de Liaison est réglé, dès le moment où celui-ci devient opérationnel, par la Convention sur les privilèges et immunités des Institutions spécialisées des Nations Unies du 21 novembre 1947. Néanmoins, la Belgique conclut avec chaque organisation spécialisée des Nations Unies ayant l'intention d'établir en Belgique une représentation un accord bilatéral additionnel à la Convention de 1947, dans lequel sont réglées certaines matières non couvertes par la Convention de 1947.

L'accord bilatéral entre la Belgique et l'UNESCO, signé à Bruxelles le 3 juillet 2013, accorde au Directeur du Bureau les immunités, privilèges et facilités reconnus aux membres du personnel diplomatique des missions diplomatiques. Les membres du personnel du Bureau ne jouissent en principe d'aucun privilège fiscal pour leur usage personnel.

Il leur est accordé toutefois une "franchise de première installation": lors de leur prise de fonction en Belgique, ils ont le droit durant une période de douze mois d'acheter en exonération de TVA et de droits de douanes leur premier véhicule, leur mobilier et leurs biens nécessaires pour l'équipement de leur habitation. En plus, les fonctionnaires du Bureau sont exonérés de l'impôt belge sur les revenus et ils sont exemptés de l'assujettissement obligatoire à la sécurité sociale belge.

[Lire la discussion](#)

La proposition de loi n° 2954 est adoptée par 127 voix et 5 abstentions

Vote nominatif : 005

Oui	127
-----	-----

Almaci Meyrem, Becq Sonja, Beke Wouter, Bellens Rita, Ben Hamou Nawal, Bonte Hans, Bracke Siegfried, Brotcorne Christian, Burton Emmanuel, Buysrogge Peter, Calomne Gautier, Calvo Kristof, Capoen An, Caprasse Véronique, Carcaci Aldo, Casier Youro, Cassart-Mailleux Caroline, Chabot Jacques, Chastel Olivier, Cheron Marcel, Clarinval David, Crusnière Stéphane, Dallemagne Georges, De Coninck Inez, de Coster-Bauchau Sybille, Dedecker Peter, Dedry Anne, Degroote Koenraad, de Lamotte Michel, Delannois Paul-Olivier, Delizée Jean-Marc, Delpérée Francis, Demon Franky, De Roover Peter, Deseyn Roel, Detiège Maya, Devin Laurent, De Vriendt Wouter, Dewael Patrick, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Dispa Benoît, Dumery Daphné, Fernandez Fernandez Julie, Flahaux Jean-Jacques, Fonck Catherine, Foret Gilles, Frédéric André, Friart Benoît, Galant Isabelle, Gantois Rita, Geerts David, Gerkens Muriel, Gilkinet Georges, Goffin Philippe, Grosemans Karolien, Grovonijs Gwenaëlle, Gustin Luc, Hedebouw Raoul, Heeren Veerle, Hellings Benoit, Hufkens Renate, Jadin Kattrin, Janssen Werner, Janssens Dirk, Jiroflée Karin, Kitir Meryame, Klaps Johan, Laaouej Ahmed, Lachaert Egbert, Lahaye-Battheu Sabien, Lalieux Karine, Lambrecht Annick, Lanjri Nahima, Lijnen Nele, Luyckx Peter, Maingain Olivier, Massin Eric, Mathot Alain, Metsu Koen, Miller Richard, Muylle Nathalie, Nollet Jean-Marc, Özen Özlem, Pehlivan Fatma, Piedboeuf Benoît, Pirlot Sébastien, Pivin Philippe, Poncelet Isabelle, Raskin Wouter, Schepmans Françoise, Scourneau Vincent, Senesael Daniel, Smaers Griet, Smeyers Sarah, Somers Ine, Spooran Jan, Temmerman Karin, Terwingen Raf, Thiébaud Eric, Thoron Stéphanie, Top Alain, Turtelboom Annemie, Uyttersprot Goedele, Van Biesen Luk, Van Camp Yoleen, Van den Bergh Jef, Vanden Burre Gilles, Vandenput Tim, Van der Donckt Wim, Van der Maelen Dirk, Van Hecke Stefaan, Van Hees Marco, Van Hoof Els, Van Mechelen Dirk, Van Peel Valerie, Van Peteghem Vincent, Van Quickenborne Vincent, Van Rompuy Eric, Van Vaerenbergh Kristien, Vanvelthoven Peter, Vercammen Jan, Verherstraeten Servais, Vermeulen Brecht, Winckel Fabienne, Yüksel Veli

Non	000
-----	-----

Abstentions	005
-------------	-----

Dewinter Filip, Pas Barbara, Penris Jan, Vuye Hendrik, Wouters Veerle